

AA Market

E.U.R.L.

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 1000 €

Siège social : **13 Bis avenue de la Motte Picquet,
75007 Paris**

RCS PARIS 820 528 073

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} JANVIER 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le 1^{er} janvier à 9 heures, Monsieur ANDREOTTI Alessandro, Président et Associé Unique, demeurant 20 Rue Valadon, 75007 Paris, rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transformation de la Société en Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à associé unique ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination du gérant de la Société ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir.

PREMIERE RESOLUTION :

Le Président, Associé Unique décide de transformer la Société en société à Responsabilité Limitée à associé unique à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Le Président, Associé Unique, en conséquence de la résolution précédente, approuve les statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera attaché au présent texte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Associé Unique nomme en qualité de premier gérant de la Société sous sa nouvelle forme, Monsieur ANDREOTTI Alessandro, de nationalité française, né le 21 août 1979 à Croix (59), demeurant 20 rue Valadon, 75007 Paris, qui déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Le Président, Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités légales.

*
* *

Monsieur ANDREOTTI Alessandro,
Président Associé Unique


